



Mensonge à propos d'un four

Par Celin

Bonjour,

Depuis août 2024 nous sommes dans une colocation meublée qui est équipée notamment d'un four.
En mai 2025 notre four nous a lâché nous avons donc contacté l'agence gerant l'appartement afin de parler d'un remplacement d'un four.

Le 29 septembre 2025, nous avons suite à un appel avec l'agence mesuré et envoyé les dimensions du four, 15 jours plus tard l'agence nous recontacte et nous dit qu'ils ont des difficultés avec les mesures prises et qu'il faut qu'une personne de l'agence vienne vérifier. Quand cet personne de l'agence est venue elle est venue sans les outils adéquat pour sortir le four de son encastrement et il nous a dit qu'il venait vérifier car il ne nous faisait pas confiance car nous étions des étudiants.

Suite à cette visite, ils nous recontacte pour dire que les dimensions ne conviennent pas et qu'ils ne trouvent pas de four correspondant aux dimensions.

Suite à cela nous avons contacté plusieurs fois l'agence par téléphone pour savoir ce qu'il advenait pour notre four jusqu'à ce qu'à la mi novembre ils nous disent qu'ils vont nous mettre un four à poser, nous avons donc recontacter via nos parents l'agence pour leur dire que nous ne voulions pas d'un four à poser car c'était trop petit et que le four etait inclus dans le bail et que si il disparaissait ils devraient reviser le loyer à la baisse.

Suite à cet appel ils on trouvé dans la semaine qui a suivi un four correspondant aux dimensions.

Mon point de vue la dessus est qu'ils n'ont pas vraiment cherché avant cela car ils auraient trouvé le four dans ce cas.

Sommes nous en droit de réclamer quoi que ce soit pour ces plus de 6 mois passé sans ce four ?

De plus l'agence prenait un ton condescendant avec nous et nos parents également.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce un bail meublé ? Est-ce un bail chacun par chambre ou bien un bail global pour tout le logement ?

Le four a finalement été remplacé, et vous pouvez demander un dédommagement pour le temps qu'il a été indisponible au delà de 21 jours. Toutefois celui-ci risque d'être assez symbolique puisque les modalités de la prise de mesure vous impliquent autant que l'agence dans le délai qu'a pris l'opération.

Pour le ton "condescendant", il n'y a pas d'indemnisation à réclamer. Les bonnes relations ne sont pas toujours comprises dans le prix de nos jours.